



Ministère de la Santé et des Sports

**PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE**

**Privas, le 7 avril 2009**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DE L'ARDÈCHE**

Qualité sanitaire des eaux de baignade dans le département de l'Ardèche  
Bilan de la campagne 2008

### **Les points de surveillance**

Pour l'année 2008, le département de l'Ardèche a vu le nombre de site contrôlé s'accroître (49 sites en 2008 contre 41 en 2007).

Les nouveaux sites faisant l'objet d'un contrôle sanitaire sont les suivants :

- CHASSEZAC AU LIEU DIT DE CHAULET PLAGE à BERRIAS ET CASTELJAU
- CHASSEZAC AU LIEU DIT DE MAZET PLAGE à BERRIAS ET CASTELJAU
- LE LIGNON AVAL STEP JAUJAC - PONT ROMAIN à JAUJAC
- L'ARDECHE AU LIEU DIT LE RANCEL à MAYRES
- L'ARDECHE AU CAMPING LES RIVES DE L'ARDECHE à MAYRES
- LA BEAUME AU LIEU DIT CHASSOURNET à RIBES
- LA BEAUME AU LIEU DIT LA LOUBIERE à ROCLES
- L'ARDECHE A HAUTEUR DE L'ALLEE DU STADE à RUOMS
- LA SALIOUSE A LA PLAGE LA BACHASSE à LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

Chacun de ces sites fait l'objet de 5 prélèvements durant la saison estivale.

### **Les paramètres suivis**

➤ Les paramètres bactériologiques : portent sur la recherche des coliformes totaux et fécaux et des streptocoques fécaux. Ces germes microbiens dits "témoins de contamination fécale" ne constituent pas en eux même un danger pour les baigneurs mais peuvent induire la présence simultanée de germes pathogènes.

➤ Les paramètres physico-chimiques : présence ou absence pour les paramètres huiles minérales, substances tensio-actives (mousses), phénols, transparence et matières flottantes ; mesure du pH et de la température de l'air et de l'eau.

En cours de saison, les derniers résultats d'analyse et leur interprétation sanitaire sont disponibles sur le site : <http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/accueil.html>

### **Bilan 2008**

En 2008, 250 analyses ont été réalisées au cours de la saison dont seulement 5 recontrôles demandés après mauvais résultat d'analyse ; soit un taux de conformité de 97,6 % (97,7 en 2007). Sur les 5 recontrôles, un seul c'est avéré à nouveau mauvais entraînant le classement en eaux de mauvaise du site concerné (voir ci-dessous).

Classe de qualité	2007	2008
A (très bon)	7	1
B (bon)	31	47
C (moyen)	5	0
D (mauvais)	1	1

Un point est classé en D, il s'agit du LIGNON AVAL STEP DE JAUJAC où la qualité de l'eau c'est avérée mauvaise lors des deux premiers prélèvements. La contamination est due à des orages, ayant générés des eaux pluviales qui ont obstrué un collecteur d'eaux usées engendrant un rejet direct en rivière. Durant cette période un arrêté municipal d'interdiction de baignade a été pris. Il a été levé suite aux actions de la mairie et au retour à une qualité conforme de l'eau de baignade du site.

Globalement, sur les 49 baignades recensées, pour la saison 2007 :

- 1 sera classée en D sur le bilan européen,
- 6 ont vu leur qualité passer de la classe A à B
- 3 ont vu leur qualité devenir conforme (de la classe C à D)

En conclusion, le nombre de site conforme est en augmentation par rapport à 2007, même si la qualité de 6 sites a diminué.

### **Actions des services en 2008**

- Gestions des alertes

Au niveau du site de l'ARDECHE A LA PLAGE DE LALEVADE, la présence de mousse en quantité importante a été signalé par un particulier. Il a été demandé à la mairie d'effectuer une enquête sur leur origine. Celle-ci a été réalisé avec l'aide du SAGE Ardèche, qui précise que ce type de phénomène est fréquemment rencontré sur le bassin. Il s'agit de la dégradation de matière humique qui est accentuée dans les zones de contre courant à l'aval des radiers et rapides où s'accumulent les dépôts de matières organiques. Les analyses réalisées à cette période étaient conformes.

Sur la rivière de LABEAUME au niveau des communes de JOYEUSE, ROSIERES, LABEAUME et SAINT ALBAN AURIOLLES, le dysfonctionnement d'une station de relevage a entraîné le déversement direct d'eaux usées dans la rivière. L'événement ayant eu lieu le week end, des prélèvements n'ont pu être faits faute d'astreinte technique d'un laboratoire. Néanmoins l'information à la population a été effectuée, et les arrêtés municipaux d'interdiction de baignade ont été pris. Par la suite la DDASS a réalisé quatre prélèvements le lundi suivant, s'avérant tous conforme, dès lors la baignade a pu être ré ouverte le mercredi 13 août. Un débriefing a eu lieu en Sous Préfecture de LARGENTIERE.

- Information du public en 2009

Enfin une carte de la qualité des eaux de baignade à destination du publique a été élaborée et éditée en 400 exemplaires A3 et 1 000 Flyers A6. Elle sera au du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air et aux offices du tourisme.